

CHALLENGE DES 6 Heures ETT



2021

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES ORGANISATEURS DES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN AO6

Avec le concours de

Le Team KRISLANDER représenté par Christian LANTRES, le TEAM BOUT'S représenté par Patrick BOUTRY, l'A.S.A. du Loiret représentée par Gilles ROUX, organise pour les engagés en 6 heures d'endurance tout terrain un CHALLENGE dénommé **CHALLENGE des 6 heures ETT**. Ce dernier porte sur les épreuves suivantes inscrites au championnat de France de la discipline endurance tout terrain, de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE BORDEAUX

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS

Article 2 – ELIGIBILITE

Tous les concurrents engagés et admis au départ participent au challenge.

Pour être classés à ce challenge et recevoir le trophée, ils doivent impérativement avoir participé aux trois épreuves. Tout engagé aux trois épreuves ayant fait l'objet d'une disqualification ou d'une exclusion sur l'une des trois courses sera exclu du Challenge. Si une épreuve est annulée, le challenge se fera sur la totalité des épreuves restantes ; si une épreuve venait à s'ajouter, il y aurait un joker sur le plus mauvais résultat.

Article 3 – CATEGORIES

Cinq challenges sont mis en place : **T1A, T3.1A et T3.1B confondus, T2, T2B et T2B+ confondus, T1B, SSV et T3S confondus et Féminines** (catégories conformes à la réglementation FFSA en attente)

Article 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
POINTS	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5 – CLASSEMENTS

Le challenge portera sur les épreuves des 6 heures d'endurance tout terrain des adhérents à AO6.

En cas d'ex æquo au nombre de points, les concurrents seront départagés sur le meilleur tour chrono des 6 heures tout terrain de l'Orléanais ou de la dernière épreuve de 6 heures de l'année adhérente à AO6.

Article 6 – REMISE DES CHALLENGES

La remise des trophées-challenges aura lieu sur le circuit de la dernière épreuve des 6 heures de l'année adhérente à AO6. Les organisateurs de ce challenge se réservent le droit de modifier ou de supprimer ce challenge en cas d'annulation ou de report d'épreuves ou en cas de force majeure.

Article 7 – TIRAGE AU SORT

Seuls pourront participer au tirage au sort des engagements gratuits sur 2022 les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des organisateurs adhérents à AO6 en 2021.

Un seul engagement gratuit par épreuve organisée en 2021 sera pour 2022 quel que soit le nombre d'engagés supérieur à 35 par épreuve. Pour être valable toutes les épreuves 2021 devront avoir un nombre d'engagés supérieur à 35. Si parmi les 3 épreuves inscrites l'une d'entre elle n'atteint pas 35 concurrents inscrits et admis au départ le tirage au sort n'aura pas lieu.

Ce tirage au sort sera effectué parmi les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des 6 heures adhérentes à AO6, tous groupes confondus.

Article 8 – NOUVEL ORGANISATEUR

Si d'autres organisateurs de 6 heures d'endurance tout terrain rejoignent l'AO6 en cours d'année 2021 en organisant une épreuve, ils pourront participer au challenge dans les conditions énoncées ci-dessus en respectant l'attribution des engagements pour 2022

Article 9 - POLE POSITION

A chaque épreuve de 6 heures il sera remis un trophée au concurrent ayant réalisé la pole position lors de la remise des prix même si celui-ci ne figure pas au classement final

Article 10 - COMPLEMENTS

Seule l'AO6 regroupant les organisateurs est compétente en cas de litige

Les engagements gratuits tirés aux sorts en 2019 non utilisés en 2020 sont reportés sur 2021